

Limoges se trouvera dans une position exceptionnelle à cet égard. »

Sur un rapport présenté par M. Chamiot, le 12 novembre 1869, le conseil municipal vota un crédit de 33.000 francs pour payer le prix des acquisitions des sources et des droits de fouilles en galeries faites par M. Leygonie. Les sources achetées étaient :

« Groupe des Planchettes, altitude 334 m., débit en 24 heures, 47 mètres cubes.

Groupe du Malabre, altitude 334 m., débit en 24 heures, 24 m. c.

Groupe de Nouaillhas, altitude 371 m., débit en 24 heures, 218 m. c.

Groupe de Couty et Dumas, altitude 368 m., débit en 24 heures, 518 m. c.

Groupe d'Anglard, altitude 376 m., débit en 24 heures, 164 m. c.

Groupe de Chantegrelle, altitude de 353 m., débit en 24 heures, 437 m. c.

Et autorisa M. le maire à recevoir les propositions qui pourraient être faites pour l'approvisionnement d'eau, conformément au projet de M. Chambrelent, qui consistait notamment « à conduire au col de la Mauvendièrre, les sources de la vallée des Planchettes, celle de la lande d'Anglard et, s'il y a lieu, toutes autres acquises ou à acquérir » et à y joindre, si besoin est, les eaux de l'Aurance et du ruisseau du Palais.

Mais, deux compagnies seulement firent des propositions jugées inacceptables et le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 1870, décida qu'à défaut de ressources suffisantes, il y avait lieu de scinder le travail, et chargea M. Leygonie de faire exécuter les travaux nécessaires pour amener dans un bassin commun les sources provenant de la vallée des Planchettes, achetées par la ville l'année précédente, la dépense était prévue à 270.000 francs, dont le Conseil votait l'emprunt remboursable en sept années, à l'aide de 10 centimes additionnels.

Fontaine d'Aigoulène. — Aqueducs Romains

Les fâcheux événements de 1870 ne permirent pas de remplir les formalités exigées par la loi et arrêtrèrent l'exécution du projet.

Il revint en discussion au Conseil municipal le 9 février 1872. M. Dubreuil, rapporteur, fit alors entrevoir l'avantage que la ville pouvait tirer d'anciens aqueducs romains découverts par M. Vergne, sous la partie haute de la ville, en traçant le tunnel du chemin de fer des Charentes, et proposa le vote d'un crédit de 8.000 francs pour permettre à M. Vergne de rechercher l'état des aqueducs qui, dans les siècles antérieurs, avaient dû servir à amener à Limoges, qui avait alors une importance double, les eaux de la source d'Aigoulène, située dans la vallée de l'Aurance et qui, alors d'après les aqueducs découverts, devait avoir un débit de 7.774 mètres cubes par 24 heures, débit diminué par les captations effectuées par les propriétaires riverains.

Le conseil décida d'ajourner sa décision au 6 mars 1872, et dans l'intervalle fit constater l'état de l'aqueduc d'Aigoulène, du branchement de Cognac et de celui du Puy-las-Rodas, et vota un crédit de 8.000 francs pour travaux à exécuter dans les aqueducs d'Encombe-Vineuse et de la fontaine d'Aigoulène, réservant le projet Leygonie pour le cas où ces travaux ne donneraient pas le résultat attendu.

Dans un nouveau rapport au conseil municipal du 2 avril 1873, M. Dubreuil rend compte des travaux effectués qui ont consisté à déblayer les aqueducs d'Aigoulène, qui étaient obstrués en beaucoup d'endroits, et à les reconstruire sur beaucoup de points, et ainsi à porter leur longueur de 3.418 m. à 5.253, en augmentant le débit des eaux de 2.000 m. cubes. En outre, au cours de ces travaux, on a découvert un nouvel aqueduc identique à celui d'Aigoulène, et qui se dirige vers la route de Paris, cet aqueduc paraît devoir prendre les eaux du plateau de Beaubreuil qui communique directement avec celui de l'Aurance et

des Planchettes, et permettrait d'amener à peu de frais, l'eau des sources achetées par M. Leygonie, sur le plateau des Planchettes, à 8 kilomètres, au nord de Limoges.

Rapport de M. Lesguillier

Le conseil municipal décida alors de faire étudier le projet par M. Belgraud, directeur des eaux de la ville de Paris, mais celui-ci, empêché, conseilla de s'adresser à M. Lesguillier (attaché au service des eaux de la ville de Paris). Celui-ci se livra à une étude approfondie sur la configuration, la nature du sol, la topographie des lieux, etc... et dans un rapport fortement motivé, après l'étude des projets proposés antérieurement, conclut qu'il convenait de remonter jusqu'aux sources, et de n'amener dans la ville que des eaux qui ne voient le jour qu'en arrivant au lieu de consommation, et qu'il y avait lieu de capter les sources des rivières de Beaune et du Palais, en prenant au passage les eaux acquises par la ville aux Planchettes, celles de l'Aurance n'étant considérées que comme un appoint secondaire. Le débit de ces deux rivières étant de 20.000 m. cubes par jour, ils semblent devoir suffire pendant longtemps aux besoins de la population de Limoges. Du reste, si besoin était dans l'avenir, il suffirait de prolonger l'aqueduc pour aller plus loin et même jusqu'à Ambazac chercher de nouvelles sources.

Voici un extrait de son rapport : « L'aqueduc aura une section ovoïde de 1^m,40 de hauteur et 0^m,80 de largeur maxima. Il partira du ruisseau de Pléquet, affluent de la rivière du Palais, près du hameau de Juniac, à l'altitude de 333 mètres et arrivera après un parcours de 15 kilomètres, aux Thuilières, à l'altitude de 330 mètres, c'est en ce point qu'on a placé le réservoir principal.

» De petits aqueducs en ciment et des drains en poterie recueilleront les eaux souterraines, et les amèneront dans l'aqueduc principal.

» Outre le réservoir des Thuilières, dont la capacité sera de 6000 m. cubes, on établira deux réservoirs de 3000 m.

cubes chacun, à la Mauvendièrre et sur la place Haute-Vienne.

» La canalisation intérieure présentera un développement de 27800 mètres. L'aqueduc d'Aigoulène sera utilisé pour alimenter le réservoir de la place Haute-Vienne ; il recevra en outre le trop-plein des autres réservoirs ».

Le projet Lesguillier fut adopté par le conseil municipal dans les séances des 26 mai et 30 juillet 1874 ; le 5 août fut promulguée la loi votée par l'Assemblée nationale, autorisant la ville de Limoges à emprunter 2.600.000 fr., pour amener les sources des Planchettes, celles formant les rivières de Beaune et du Palais et les sources de la Crouzille.

Le 21 septembre, le conseil municipal, adopta le projet de mise en adjudication présenté par M. Dubreuil, et plus tard, le 19 février 1875, il décida d'acheter les sources au fur et à mesure qu'il s'en rencontrerait à proximité du grand aqueduc, et jusqu'en 1876, nous trouvons aux archives de nombreuses délibérations, portant achat de sources diverses dans les vallées des Planchettes, de Beaune, de La Crouzille, des Chabannes, de la Borderie (haute), de la Borderie (basse), des Vergnes, des Courrières, d'Excideuil, des Coteaux, des Hureaux, des Sagnes, le plateau de l'étang charmant, la propriété Devignerie à Nepoulas, le passage de Royères.

Le 29 mai 1875, le conseil municipal résolut de faire glutiner les tuyaux de fonte de la nouvelle canalisation afin d'éviter la formation des tubercules. De diverses délibérations, il résulte que fin 1876, les aqueducs d'aménée, les trois réservoirs, sont achevés et dès le 1^{er} janvier 1877, les habitants peuvent obtenir les premières concessions d'eau dans les maisons.

Le 18 juillet de la même année, M. Orliaguet, après avoir affirmé que la ville dispose de 6.000 m. c. d'eau potable par jour, dit qu'il sera prochainement présenté un projet de captation des sources de la vallée de la Cane qui portera à 8.000 m. c. la quantité disponible par jour.

Le Conseil d'hygiène se préoccupait de cette question.

Ainsi, dans la séance du 9 octobre 1874, M. le maire dit au conseil d'hygiène : « A Limoges, il y a un grand nombre de maisons qui n'ont pas de fosses d'aisance ; plusieurs grands édifices communaux et départementaux en sont eux-mêmes dépourvus : tels sont la préfecture, le théâtre, l'ancien et le nouveau palais de justice. Ce sont les égouts de la ville qui servent de récipients communs pour les matières fécales des quartiers qu'ils traversent. En 1856, il y avait environ 1.550 maisons construites sans fosses d'aisance, et ce nombre n'a fait qu'augmenter. Il en résulte que les égouts sont engorgés, et plus spécialement le ruisseau d'Anjoumard ; d'où, une viciation de l'air et surtout une infiltration à travers les parois des conduites d'eau situées à côté des égouts, qui est la cause des altérations fréquemment observées dans l'eau des fontaines Saint-Martial, des Barres, de la Cité, du boulevard de la Corderie. » Il demande l'appui du Conseil d'hygiène pour vaincre la résistance des propriétaires à faire construire des fosses d'aisance, conformément à un arrêté pris le 9 avril 1872, cet avis est favorable à l'unanimité.

En 1878, d'une communication de M. Lemaistre au Conseil d'hygiène, il ressort que la ville est pourvue abondamment des nouvelles eaux, et qu'en même temps qu'elle a fait placer les canalisations, elle a fait construire des égouts souterrains, destinés à recevoir les eaux de toute nature provenant des évier, cabinets de toilette, laboratoires, etc., qui, auparavant, étaient déversées dans le ruisseau de la rue à ciel ouvert.

En 1882, M. Raymondaud expose au Conseil d'hygiène qu'une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté à l'hôpital, occasionnée, selon toute apparence, par des travaux à un égout obstrué, vers la fin de septembre, égout qui recevait les matières fécales, alors que, pendant l'été, plusieurs cas de fièvre typhoïde avaient été constatés à l'hôpital militaire.

Le 9 mars 1887, le Conseil municipal vote 6.000 francs pour capter les eaux offertes par M. Pailler, provenant de la propriété du Masneuf, au lieu dit des Planchettes, commune de Chaptelat.

M. Teillet de Chandiat, expert-chimiste, avait été chargé de l'analyse que nous reproduisons plus loin ; dans son rapport, il dit que la prairie des Planchettes forme une cuvette où séjourne une quantité considérable d'eau qui transforme le pré en un vaste bournier de 1 mètre à 1 m. 50 de profondeur, dont le trop-plein va se déverser dans le ruisseau des Planchettes.

Enfin, nous retrouvons une note d'une délibération du 13 février 1891 qui montre l'importance attachée depuis longtemps à la bonne qualité des eaux de Limoges. Sur interpellation de M. Charles-Lavauzelle, qui dit qu'un docteur-médecin de la ville, lui a déclaré qu'il fallait user avec modération des eaux de la ville, et qui exprime ses craintes sur la salubrité de ces eaux, M. Labussière, maire, déclare que ces craintes lui paraissent peu fondées, les nouvelles eaux paraissant à tous parfaitement saines, et les partisans du système qui voit dans l'eau potable le véhicule des maladies épidémiques n'hésitent pas à déclarer « que les nouvelles sources amenées par la ville sont actuellement dans des conditions de salubrité excellentes ».

A la séance du 30 mai 1892 du conseil d'hygiène, M. Leygonie, dans un rapport sur l'alimentation en eau potable de Saint-Mathieu, comme comparaison, disait : « Les eaux des bas quartiers de Limoges traversent plusieurs bassins très vastes, dont les deux extrêmes sont séparés par une distance de plusieurs kilomètres, ce qui n'empêche pas qu'à chaque orage elles arrivent aux bornes-fontaines et aux robinets de ceux qui ont des concessions, excessivement troubles. Ce même inconvénient se produit aussi à la suite des pluies prolongées et lorsque les propriétaires détournent les ruisseaux pour arroser les pacages et les prairies, dans lesquels la ville a capté des sources à l'aide de simples drainages, pratiqués à de très faibles profondeurs dans des terrains tourbeux qui, une fois qu'ils sont desséchés, sont devenus de véritables éponges et leur permet d'absorber les eaux d'irrigation distribuées à leur surface, de les mêler à celles des sources et d'amener ainsi à Limoges les lavures des prairies avec

le jus des fumiers de toute sorte qu'on répand aujourd'hui en grande quantité sur ces prairies. »

Nous avons nous-même observé ce fait à maintes reprises de 1890 à 1902, mais depuis près de deux ans, des réparations effectuées ont fait disparaître à peu près complètement cet inconvénient.

Le 20 avril 1894, M. Bignaud, rapporteur, dit : « En 1886, la ville avait fait remplacer, pour cause d'insuffisance, par des tuyaux de 0 m. 30 de diamètre intérieur, la conduite de 0 m. 20 de la vallée des Planchettes, à la tête amont du grand siphon de l'Aurance. La pose d'un deuxième siphon devait s'exécuter à bref délai pour compléter l'amélioration entreprise, mais, faute de ressources, ce tuyau est encore à poser.

» Les sources des Planchettes fournissent pendant onze mois de l'année un débit moyen de 30 à 35 litres par seconde, tandis que le siphon existant ne peut en conduire que 18. La quantité d'eau perdue représente donc un cube moyen de 1.200 mètres cubes par 24 heures. Ce n'est pas une quantité négligeable et il est de toute utilité que la ville ne laisse pas perdre ce qui lui fait si grand besoin. Le conseil vote 12.000 francs pour la pose d'un deuxième siphon.

Plusieurs délibérations en 1895 aboutissent à établir une retenue sur les ruisseaux de la Cane et du Pléquet, en amont du moulin Guillot, pour donner aux usiniers l'eau en remplacement des sources captées ou à capter dans les vallées de ces ruisseaux.

Le 12 juin 1896, M. Marquet dit dans un rapport : « Les demandes de concessions d'eau étant tous les jours de plus en plus nombreuses, l'administration etc... vote un crédit de 16.500 fr. pour travaux de captation de sources à exécuter dans les vallées de la Côte et de Fond-Bœuf (communes de Compreignac et de Bonnac).

Le 29 août 1896, M. Borde fait le rapport suivant : « En 1874, lors des grands travaux entrepris pour alimenter d'eau la ville de Limoges, de nombreuses sources ont été captées dans la vallée de l'étang Charmant. Les eaux ont

été drainées, les conduites posées et les regards établis ; mais, les travaux n'ayant pas été achevés, les eaux se répandent sur les terrains sans profit pour la ville. Il s'agit de les amener dans la conduite qui passe près du village de Chabannes, à 3.083 mètres du dernier regard de la vallée de l'étang Charmant. Ainsi donc, c'est non pas une captation à faire, mais une simple canalisation à poser. Les travaux en question se divisent en deux parties :

« 1° Conduites en fonte ; 2° conduites en ciment. »

Suivent les détails des conduites, frais s'élevant à 15.500 fr. votés par le conseil, qui, comme nous venons de le constater, a constamment été préoccupé d'assurer une bonne alimentation d'eau.

CHAPITRE V

Nouvelles eaux

Depuis 1902 toutes les fontaines publiques (sauf celles du chemin de la Roche) et toutes les concessions d'eau sont alimentées par les nouvelles eaux, c'est-à-dire entièrement à l'aide de captation de sources : Ces sources sont situées, savoir :

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| 1° Dans le bassin de la Gartempe | } | 1° Fontaniche, la Borderie, Chabannes, Les Sagnes, Ventillac dans la commune de St-Sylvestre et font partie d'un groupe alimentant l'étang de la Cruzille. |
| | | 2° Font-Bœuf, La Côte, dans la commune de Compreignac. |
| | | 3° Les Vergues, Le Coteau, Excideuil, les Courrières, La Drouille, dans la commune d'Ambazac. |
| | | 4° Royère, dans la commune de Bonnac. |
| | | 5° Le Masneuf, les Planchettes, dans les communes de Couzeix et de Chaptelat. |
-
- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| 2° Dans le bassin de l'Aurance | } | 1° Fontaniche, la Borderie, Chabannes, Les Sagnes, Ventillac dans la commune de St-Sylvestre et font partie d'un groupe alimentant l'étang de la Cruzille. |
| | | 2° Font-Bœuf, La Côte, dans la commune de Compreignac. |
| | | 3° Les Vergues, Le Coteau, Excideuil, les Courrières, La Drouille, dans la commune d'Ambazac. |
| | | 4° Royère, dans la commune de Bonnac. |
| | | 5° Le Masneuf, les Planchettes, dans les communes de Couzeix et de Chaptelat. |